

# La sonnerie "Aux Morts" créée il y a 80 ans

*Sonnerie "Aux Morts" 1933*

*ape de "marche funèbre"*

*long.*

*dim - poco a poco*

*cres. - cen*

*Al véritable inspirateur de ce modeste mais pieux hommage à nos chers Morts, le Général Gouraud, Gouverneur Militaire de Paris. Le témoignage de ses sentiments admiratifs et très respectueusement dévoués. Signé ? Dupont*

GOUVERNEMENT MILITAIRE DE PARIS  
N° 443 /G.M.P.

Paris, le 28 Juillet 1932.

Le Général GOURAUD  
Gouverneur Militaire de Paris  
à Monsieur le MINISTRE de la GUERRE  
- Cabinet -

Les Cérémonies d'hommage aux Morts de la Grande Guerre qui, depuis l'armistice, se déroulent devant les Monuments Commémoratifs, et plus particulièrement devant la Tombe du Soldat Inconnu, comportent toujours une minute de Silence observée par les assistants.

Cette coutume est devenue désormais un véritable "Rite" auquel participent, dans une même communauté de pensée, tous ceux qui ont au coeur l'Amour de la Patrie ainsi que des sentiments de reconnaissance envers ceux qui l'ont sauvée.

Beaucoup pensent que ce Rite serait plus complet s'il comportait, comme prélude, une sonnerie de clairons appropriée.

C'est l'avis de ceux qui ont assistés comme moi à des Cérémonies analogues en Grande Bretagne ou aux Etats-Unis et ont été frappés de l'effet produit par les sonneries, dites "LAST POST" et "TAPS".

J'ai donc pris l'initiative de demander au Chef de Musique - Commandant DUPONT, de la Garde Républicaine, de composer, sous le titre de sonnerie "AUX MORTS", un projet présentant le caractère voulu.

C'est cette sonnerie que vous avez entendue le 14 Juillet dernier, à l'Arc de Triomphe de l'Etoile lorsque vous avez ranimé "la Flamme".

Vous avez bien voulu me dire, à ce moment, que vous la trouviez très bien et répondant tout à fait à la pensée qui l'avait dictée. Vous avez bien voulu acquiescer également, quand je vous ai proposé de l'adopter pour les Cérémonies d'hommage aux Morts auxquelles l'Armée est appelée à participer.

J'ai en conséquence l'honneur de vous adresser, ci-joint, le texte de la sonnerie en question en vous demandant de vouloir bien la rendre réglementaire. J'ai pu m'assurer, en la faisant exécuter par les tambours et clairons d'un régiment d'Infanterie de la garnison de Paris qu'elle ne présentait pas de difficultés d'exécution pour les Corps de troupe.

Pour le Général GOURAUD absent  
Le Général PRETELAT  
Pvt. Gouverneur Militaire de Paris  
signé: PRETELAT

Les documents<sup>1</sup> ci-dessus, partie des archives du général Gouraud, confiées par sa famille aux Archives du Ministère des Affaires Etrangères, montrent les circonstances dans lesquelles le général à proposé en juillet 1932 l'instauration d'une Sonnerie aux Morts officielle. On notera dans le courrier<sup>2</sup> adressé au Ministre de la Guerre qui accompagnait cette partition la référence aux sonneries américaines (Taps) et anglaises (Last Post) qui ont inspirées la sonnerie française.

1 Au véritable inspirateur de ce modeste mais pieux hommage à nos chers Morts, le Général Gouraud, Gouverneur Militaire de Paris.

En témoignage de ses sentiments admiratifs et très respectueusement dévoués. Signé ? Dupont

2 Paris, le 28 juillet 1932

Le Général GOURAUD, Gouverneur Militaire de Paris à Monsieur le MINISTRE de la Guerre - Cabinet -

Les cérémonies d'hommage aux Morts de la Grande Guerre qui, depuis l'Armistice, se déroulent devant les Monuments Commémoratifs, et plus particulièrement devant la Tombe du Soldat Inconnu, comportent toujours une minute de silence observée par les assistants.

Cette coutume est devenue désormais un véritable "Rite" auquel participent, dans une même communauté de pensée, tous ceux qui ont au coeur l'Amour de la Patrie ainsi que les sentiments de reconnaissance envers ceux qui l'ont sauvée.

Beaucoup pensent que ce Rite serait plus complet s'il comportait, comme prélude, une sonnerie de clairon appropriée.

C'est l'avis de ceux qui ont assistés comme moi à des cérémonies analogues en Grande Bretagne et ou aux Etats-Unis et ont été frappés de l'effet produit par les sonneries, dites "LAST POST" et "TAPS".

J'ai donc pris l'initiative de demander au chef de la musique - Commandant DUPONT, de la garde Républicaine, de composer, sous le titre de sonnerie "AUX MORTS", un projet présentant le caractère voulu.

C'est cette sonnerie que vous avez entendue le 14 juillet dernier, à l'Arc de Triomphe de l'Etoile lorsque vous avez ranimé "la Flamme"

Vous avez bien voulu me dire, à ce moment, que vous la trouviez très bien, et répondant tout à fait à la pensée qui l'avait dictée. Vous avez bien voulu acquiescer également, quand je vous ai proposé de l'adopter pour les Cérémonies d'hommage aux Morts auxquelles l'Armée est amenée à participer.

J'ai en conséquence l'honneur de vous adresser, ci-joint, le texte de la sonnerie en question, et vous demande de bien vouloir la rendre réglementaire.

J'ai pu m'assurer, en la faisant exécuter par les tambours et clairons d'un régiment d'Infanterie de la garnison de Paris qu'elle ne présentait pas de difficultés d'exécution pour les Corps de troupe.

Pour le Général GOURAUD absent, le général PRETELAT, Pvt. Gouverneur Militaire de Paris, signé: PRETELAT